



PLAN DE RAMASSAGE DES DECHETS DE LA COMMUNE DE GRANCY 2012

DECHETS	DATES	REMARQUES
Déchets ménagers	Tous les mercredis 09h00*	Emplacements habituels
Papiers, cartons pliés et attachés :	6 ramassages par an, les jeudis dès 07h30 : 02.02.12 / 09.08.12 19.04.12 / 04.10.12 07.06.12 / 06.12.12	
Verre :		Containers à disposition devant la déchetterie rte de Vullierens 4
Huiles végétales minérales :		Containers à disposition devant la déchetterie rte de Vullierens 4
Piles, restes de peinture batteries, néons		Dépôt à disposition à la déchetterie rte de Vullierens 4
Aluminium :		Dépôt à disposition à la déchetterie rte de Vullierens 4
Capsules : café Nespresso		Dépôt à disposition à la déchetterie rte de Vullierens 4
Fer blanc, boîtes de conserve (pressées !)		Presse-boîtes à disposition à la déchetterie rte de Vullierens 4
Autres métaux : mis à part les OREA	2 ramassages par an : 21.03.12 au 23.03.12 07.11.12 au 09.11.12	Benne place du battoir. Du mercredi 08h00 au vendredi 12h00
OREA: appareils électriques et électroniques : (catégories -1, 2 et 3)	Doivent être rendus dans les commerces spécialisés	Acheminement à Valorsa SA à Penthaz
PET bouteilles :		Dépôt à disposition à la déchetterie rte de Vullierens 4
Emballages antiparasitaires, big-bags, plastiques.		Dépôt à disposition à la déchetterie rte de Vullierens 4
Vieux habits : textiles, chaussures.		Container à disposition à la déchetterie rte de Vullierens 4
Bois, poutraison, démolition :		A charge du propriétaire
Pneus		A charge du propriétaire - à acheminer à Valorsa SA - rendus vendeurs ou garage.
Déchets carnés :		Acheminement à Valorsa SA à Penthaz
Branches, gazon, feuilles, foin, etc,	Ramassage par abonnement ou tous les mercredis de 14h00 à 18h00 et tous les samedis de 9h00 à 12h00	A acheminer à Surchaux. Ouverture du 10.03.12 au 24.11.12 Sous contrôle communal.
Déchets encombrants : lits, sommiers, skis, meubles :	2 ramassages par an : 22.03.12 dès 08h00 08.11.12 dès 10h00	Emplacements habituels <u>Rappel</u> : sauf appareils électriques et électroniques

*le ramassage aura lieu le jeudi 2 août en lieu et place du mercredi 1^{er} août (jour férié)

A conserver et à afficher